

GARAGE DE L'IMPERNAL

190 Chemin de Margès
 46140 LUZÉCH France
 Tel 05 65 23 95 57 - Email : sarlalazard@orange.fr
 SIRET 51269867100017
 TVA FR05512698671 - APE 4520A
 Sarl au capital de 5000,00€
 RCS Cahors B 512 698 671

Sas AYMARD BENOIT
CLOS D'AUDHUY

46700 LACAPELLE CABANAC (France)

Payé

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	28/05/2025	1 000 391	AYMARD		28/05/2025
1/2505/101481	1 108 362	1 005 846	FR96914431929	9144312900019	
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN/VO	N° TVA INTRACOM	N° SIRET	

MARQUE	N° VIN	DATE 1ère MISE EN CIRCULATION	OPS	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
CITROEN		28/10/2021			
JUMPY FOURGON	GC 891 RN	92 922		Facturable Atelier	
MODÈLE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT
Opérations codifiées				
M3 MO MECANIQUE T3 RECHERCHER PANNE SUR LE REFROIDISSEMENT MOTEUR.	1,00	57,00	57,00	1
M2 MO MECANIQUE T2 REEMPLACER LE KIT DISTRIBUTION + LA POMPE A EAU.	3,50	50,00	175,00	1
Sous-total Opérations codifiées			232,00	
Pièces				
LCDIM LECTURE CODE DEFAULT INJECTION CONTROLE PARAMETRES.	1,00	40,00	40,00	1
DAYKTBWP9950 KIT DISTRIBUTION + POMPE A EAU	1,00	266,60	266,60	1
LR LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT	6,00	2,65	15,90	1
Sous-total Pièces			322,50	

A réception 28/05/2025 665,40 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80 335 du 12 mai 1980) 1 V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS

554,50

110,90

Total TTC brut 665,40 €
NET À PAYER

665,40 €

Alpha 2F 8 0 18 5 / 28/05/2025 à 10 40 21 - (NF205) E 0378 10/RY / (NFS25) B 0478 10/RY

CT	MONTANT HT	TAUX TVA	MONTANT TVA
1	554,50	20,00	110,90

C 1 000 391
 F 1/2505/101481
 D 28/05/2025
 M 665,40 €
 R A réception
 E 28/05/2025
 PAPILLON À JOINDRE
 À VOTRE RÉGLEMENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES
 MODALITÉS DE RÉGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel en application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à la date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.
 En cas de litige non résolu à l'amiable et si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, et si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.
 Nos ventes nous soumettent aux conditions générales de réparation.